[Français]

LES TRANSPORTS

ON PROPOSE LA SUPPRESSION DU PÉAGE RELATIF AU TRANSPORT PUBLIC SUR LE PONT CHAMPLAIN, À MONTRÉAL

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Transports.

Monsieur le président, peut-on poser une question qui n'est pas à base de sucre? Ils viennent de comprendre.

Le ministre peut-il informer la Chambre s'il a l'intention de supprimer tout péage s'appliquant au transport public sur le pont Champlain, qui relie la ville de Montréal et la rive Sud, de concert avec la province de Québec?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'y ai songé après que le député et plusieurs autres m'eurent présenté leurs instances. Je suis certes en faveur du principe. Des entretiens sont actuellement en cours avec la province de Québec relativement à l'exploitation de toute l'entreprise et j'ai pensé que pour le moment du moins, il serait préférable d'attendre la fin des ces entretiens avant d'en arriver à une conclusion définitive.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LE MANDAT ET LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE DU JUGE EN CHEF DU QUÉBEC

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. En réponse au député d'Oshawa-Whitby, le premier ministre a encore parlé de la question de savoir si les tribunaux avaient été influencés. Ma question se rapporte au mandat qui sera donné au ministère de la Justice du Québec et qui ne se bornera certes pas à établir si les tribunaux ont été influencés. Il y sera sans doute question d'établir s'il y a eu ou non tentative d'influence. J'aimerais que le premier ministre confirme si le juge a reçu ce mandat. En outre, si le juge en chef annonce qu'aucune influence n'a été exercée, et qu'on n'a pas tenté d'en exercer, ne reste-t-il pas que le premier ministre est politiquement responsable devant la Chambre de la conduite de ses ministres?

• (1440)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député a écouté ce qu'a dit le ministre de la Justice l'autre jour, il comprend que le député emploie peut-être le mot «mandat» dans un sens large. Nous n'avons pas donné un mandat au juge en chef de la Cour suprême pour qu'il fasse enquête sur certaines choses de telle ou telle façon auprès des juges qui relèvent de lui. Nous avons demandé au juge de nous informer. Pour plus de précision, le ministre de la Justice a demandé au juge de l'informer ou de lui fournir tout renseignement qu'il pourrait avoir. Comment le juge obtiendra-t-il ces renseigne-

Questions orales

ments? C'est son problème et son privilège. Fera-t-il une enquête complète, interrogera-t-il ses juges, lira-t-il la correspondance? Je ne le sais pas. Nous lui demandons de nous fournir les renseignements qu'il pourrait avoir concernant des tentatives injustifiées d'entraver la procédure régulière.

- M. Baker (Grenville-Carleton): Peut-il exister des tentatives justifiées?
 - M. Trudeau: C'est la question que nous discutons.
- M. Baker (Grenville-Carleton): Peut-il exister des tentatives justifiées?
- M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député a certainement compris ce que je voulais dire. Nous ne précisons rien. Il ne devrait pas s'attacher à certains mots. Nous ne disons pas au juge quoi faire.
- M. Baker (Grenville-Carleton): Je m'inquiète surtout de ce que pourrait faire le premier ministre.
- M. Trudeau: Nous lui avons demandé de dire au ministre de la Justice si à son avis on avait indûment tenté d'influencer le cours de la justice.
- M. Baker (Grenville-Carleton): Oui, mais peut-il y avoir des tentatives justifiées?
- M. Trudeau: Oui, bien sûr. C'est ce que fait n'importe quel avocat qui plaide une cause.

Des voix: Oh, oh!

- M. Baker (Grenville-Carleton): Quelle honte.
- M. Paproski: Où vous croyez-vous, à Québec?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Quant à la deuxième question posée par le député, à savoir si, au cas où le juge en chef trouverait qu'on a indûment cherché à influencer le cours de la justice, les choses en resteront là, ou si je vais étudier la question plus loin, je répondrais qu'avec toutes ces allégations, je me contenterais de cette réponse. Si le juge estime que son tribunal n'a pas été la victime ou l'objet de tentatives en vue d'influencer le cours de la justice, je me contenterai de la parole du tribunal et de la parole de mes ministres qui disent n'avoir pas tenté d'influencer le cours de la justice et je ne vois pas pourquoi j'écouterais l'opposition qui se fie à des ouï-dire.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Maintenant nous savons ce que pense le premier ministre.

M. Clark: Nous ne sommes qu'une bande de nullités.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, apparemment au Canada il y a une loi pour les ministres et une autre pour le public.

Des voix: Bravo!